

UNION FINANCIÈRE PRIVÉE (1923-1932)

Participations

Crédit foncier du Congo
Compagnie équatoriale de mines
Graphites de la Sahanavo
Société minière du Diahot
Société minière et industrielle de Slovénie
Bois déroulés Océan

...

Cette banque d'affaires confidentielle était présidée par Gaston Le Tonnelier de Breteuil (1864-1937). Fils d'une Dlle Fould, frère d'un député des Basses-Pyrénées, voyageur et sportif, il avait épousé en 1904 une Américaine, Édith Padelford, née Grant. On le trouve successivement administrateur du Crédit foncier franco-argentin (à partir de 1906), de la Banque de commerce privée de Saint-Petersbourg et de la Caisse hypothécaire canadienne (1910), des Naphtes de Bakou, de la Russian General Oil Corporation Limited (1913), et de la Central Mining, président (1917) du Crédit franco-égyptien, administrateur de la Cie française des pétroles du Maroc (1920), de la Renastera française (commerce de pétrole) et de la Banque de la Seine (1924). Père de Charles de Breteuil (1905-1960), fondateur du groupe de presse Paris-Dakar.

Comme président de l'Union financière privée, il entre au conseil du Crédit foncier du Congo (1928-1933), de l'Équatoriale de mines, de la Minière et industrielle de Slovénie et des Graphites de la Sahanavo (Madagascar). Il commandite en outre des recherches minières en Indochine.

Maisons qui se créent
(*Les Archives commerciales de la France*, 17 octobre 1923)

Union financière privée, S.A., 9, r. Pillet-Will, Paris.

CONSTITUTIONS
Union financière privée
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 novembre 1923)

Capital 3.000.000, divisé en 1.200 actions de 2.500 fr. Siège social à Paris, 9, rue Pillet-Will. Conseil d'administration : MM. G. de Breteuil, L. Deschamps, A. Labouchère et J. Prats. Statuts déposés chez M^e Legay à Paris. — *Petites Affiches*, 9 nov. 1923.

BALO du 24 mai 1926
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 mai 1926)

Union financière privée. — Émission au pair de 1.260 actions de 2.500 fr., portant le capital à 6 millions.

(*Les Archives commerciales de la France*, 13 août 1926)

Paris. — Modification. — Soc. dite UNION FINANCIÈRE PRIVÉE, 9, Pillet-Will. — Capital porté de 3.000.000 fr. à 6.000.000 fr. — 8 juil. 1926. — *Petites Affiches*.

Notre carnet financier
[Plantations de Mimot](#)
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1927)

La souscription est garantie par un syndicat comprenant : ... Union financière privée...

UNION FINANCIÈRE PRIVÉE
(*Le Journal des débats*, 5 juillet 1927)

L'augmentation du capital de 6 à 8 1/2 millions à été rendue définitive par l'assemblée extraordinaire du 2 juillet.

Société des mines de Susmiou [Pyrénées-Atlantiques]
(*La Journée industrielle*, 23 mars 1928)

Sous cette dénomination et sous les auspices de la société anonyme l'Union financière privée, à Paris, 9, rue Pillet-Will, et de MM. de Breteuil, à Paris, 66, avenue d'Iéna ; Gaston Claus, ingénieur, à Paris, 32, rue des Vignes ; et Léon Deschars, à Paris, 46, rue de Tocqueville, vient d'être constituée une société à responsabilité limitée qui a pour objet la recherche, l'invention, l'obtention ou la reprise de concessions et l'exploitation de tous gisements miniers, notamment de pétrole et autres hydrocarbures.

Le siège social est à Paris, 9, rue Pillet-Will.

Le capital est de 50.000 fr., représenté par 100 parts de 500 fr. chacune.

UNION FINANCIÈRE PRIVÉE
(*Le Journal des débats*, 24 mars 1928)

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée ordinaire le 22 mars 1928, sous la présidence de M. le vicomte de Breteuil, président du conseil d'administration,

ont approuvé les comptes de l'exercice écoulé se soldant par un bénéfice net de 1.097.309 f r. 66.

Après prélèvements statutaires, affectation à la réserve spéciale d'une somme de 350.000 fr., dividendes et tantièmes, il reste un solde de 43.726 fr, 61 reporté à nouveau.

Le dividende brut a été fixé à 200 fr. pour les actions jouissance 1^{er} janvier 1927, et à 100 fr. pour les actions jouissance 1^{er} juillet 1927, payable, sous déduction des impôts, à partir du 1^{er} avril 1928.

Au cours avril dernier exercice social, l'activité des services de la société a été satisfaisante, malgré l'abaissement du loyer de l'argent compensé, dans une certaine mesure, par des remplois en report et en découverts passagers parfaitement garantis, une partie des fonds conservés chez les banquiers de la société.

(Les Archives commerciales de la France, 24 juillet 1928)

PARIS. — Modification. — Soc. dite UNION FINANCIÈRE PRIVEE, 9, Pillet-Will, — Capital porté de 8.500.000 fr. à 10.000.000 de francs. — 28 juin 1928. — *Petites Affiches*.

Prospections minières en Indochine

Mandataires :

ARNAL DE SERRES (Marie-Joseph-Louis d')

BÉGOT (Georges-Auguste-Denis).

(Marc Mouscadet, *L'Exploitation du sous-sol au Laos (1893-1940)*, mémoire INALCO, 2013).

UNION FINANCIÈRE PRIVÉE *(Le Journal des débats, 12 mars 1929)*

L'assemblée ordinaire, tenue le 8 mars, a approuvé les comptes de l'exercice 1928. Le bilan se totalisant à 50.166.440 francs enregistre, déduction faite des frais généraux, impôts et amortissements, un bénéfice net de 2.459.244 fr. Le dividende est maintenu à 8 %, soit à 200 fr. pour chaque action jouissance 1^{er} janvier 1928 et à 100 francs pour chaque, action jouissance 1^{er} juillet, payable à partir du 2 avril 1929. Une somme de 222.816 francs a été reportée à nouveau.

UNION FINANCIÈRE PRIVÉE *(Le Journal des débats, 25 octobre 1929)*

L'assemblée extraordinaire du 23 octobre a autorisé le conseil à procéder à la division des actions de 2.500 francs en titres de 500 fr. et à porter le capital de 10 à 30 millions, en une seule fois, ou par tranches de 5 milles minimum.

Les actions de 2.500 fr. seront échangées chacune contre 4 actions B ordinaires au porteur et une action A à vote plural (4 voix obligatoirement nominatives). Les

actionnaires ont modifié les statuts, pour que les actions à vote plural ne dépassent jamais le dixième du capital et qu'elles n'aient jamais plus des 4/13 du total des voix. De 10 à 20 millions, l'augmentation du capital ne pourra comporter que des actions ordinaires.

L'UNION FINANCIÈRE PRIVÉE
(*L'Argus économique de l'Indochine*, 10 avril 1930)

L'exercice 1929 de l'Union financière privée se solde par un bénéfice net d'environ 1.792.000 francs (contre 2.459.244 francs). Compte tenu du report antérieur, le solde disponible est de 2.014.000 francs environ (contre 2.502.971). Le dividende sera maintenu à 8 %, soit 200 francs.

Union financière privée
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 juin 1926)

Ratification de l'augmentation de capital de 10 à 15 millions par émission de 10.000 actions B.

(*Les Archives commerciales de la France*, 7 juillet 1930)

PARIS. — Modification. — Soc. dite UNION FINANCIÈRE PRIVÉE, 9, Pillet-Will. — Capital porté de 10.000.000 fr. à 15.000.000 fr. — 4. juin 193. — *Annonces de la Seine* (pub. du 2 juil. 1930).

DÉCHÉANCES DE CONCESSIONS
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 février 1931)

L'Union financière privée renonce aux demandes en concession des mines Henriette, Taï, Léa, Mane, Jeanne, Célestin, Marguerite et Julie déposées en janvier et février 1929 à Thakhek (Laos). Une somme de 1.000 piastres lui est remboursée.

CHRONIQUE DES MINES
La crise minière en Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 avril 1931)

Dans une précédente chronique, nous avons dit que parmi les nouvelles sociétés minières, beaucoup étaient touchées par la crise sévère qui sévit actuellement. Nous apprenons que, par suite de l'effet de cette crise, de nouvelles sociétés viennent de réduire leurs travaux au minimum. Parmi celles-ci se trouvent ... l'Union financière privée...

Résultats d'exercice
Union financière privée
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 et 21 mai 1931)

Les intérêts, commissions et profits divers de 1930 ont été de 2.240.804 fr. contre 3.391.262 fr. Compte tenu du report antérieur et après déduction des frais généraux et amortissements, soit 2.436.888 fr., le solde créditeur ressort à 113.643 fr. contre 2.014.660 fr. Pas de dividende, contre 8 % l'an dernier.

UNION FINANCIÈRE PRIVÉE
(*Le Journal des débats*, 2 avril 1932)

L'assemblée ordinaire, tenue le 31 mars, a approuvé les comptes de l'exercice 1931, qui font apparaître un solde débiteur de 6 millions 373.437 francs, après reprise de la réserve spéciale qui figurait au bilan de 1930 pour 2.650.000 francs.

L'assemblée extraordinaire a décidé la mise en liquidation volontaire de la société, et a désigné un liquidateur.

UNION FINANCIÈRE PRIVÉE
(*Le Temps*, 2 avril 1932)

L'assemblée du 31 mars a approuvé les comptes de 1931, qui ont fait apparaître une perte de 6.373.437 francs, compte tenu d'une provision de 3.120.000 francs, pour pertes éventuelles sur le recouvrement de créances. L'an dernier, le solde créditeur était de 113.045 francs. Une assemblée extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société.

L'UNION FINANCIÈRE PRIVÉE
(*Le Journal des finances*, 8 avril 1932)

L'Union financière privée, qui solde son bilan au 31 décembre par une perte de 6 millions 373.000 fr. (compte tenu d'une provision de 3.120.000 fr. pour créances douteuses), renonce à poursuivre plus avant ; l'assemblée extraordinaire qui a suivi l'assemblée ordinaire du 31 mars a décidé sa dissolution anticipée.

L'Union financière privée n'avait pas toujours eu la main très heureuse dans le choix de ses participations au nombre desquelles on comptait la Minière du Diahot, les Graphites de la Sahanavo, la Société minière de Slovénie.

Elle apportait également, depuis longtemps, son concours à la Compagnie nantaise des bois déroulés et contreplaqués « Océan », dont les résultats, après avoir été pendant plusieurs années honorables, s'étaient ressentis de la crise, puis, plus récemment, d'un incendie qui avait détruit les ateliers de Rochefort.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 avril 1932)
(*Les Archives commerciales de la France*, 7 novembre 1932)

PARIS. — Modification. — Société dite UNION FINANCIÈRE PRIVÉE (en liquidation), 9, Pillet-Will. — Transfert du siège, 2, square Emmanuel-Chabrier. — *Gazette du Palais*.
